



CHSCT de réseau DGAC

12 juillet 2016

Déclaration UNSA Développement durable

Dans sa lettre d'information du mois d'avril 2016, l'INRS fait un focus sur les TMS qui certes concernent tous les secteurs d'activités (agroalimentaire, métallurgie, construction automobile et BTP) mais relève très clairement que ce risque est très présent dans des activités comme le travail sur écran.

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent la première cause de maladies professionnelles reconnues en France. Face à ce constat, l'Assurance maladie – Risques professionnels a souhaité engager auprès de 8 000 entreprises le programme TMS Pros, une démarche nationale pour la mise en place de mesures de prévention.

La genèse du programme TMS Pros expliquée par Thierry Fassenot ingénieur-conseil à la direction des risques professionnels (DRP) de la CnamTs (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) est la suivante :

« Les chiffres sont éloquentes. Nous sommes passés de 2 766 troubles musculosquelettiques (TMS) reconnus en tant que maladies professionnelles en 1992 à 46 537 en 2012 (...). C'est pourquoi, en 2013, nous avons mobilisé les Caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) afin de proposer une offre de services en prévention harmonisée : le programme TMS Pros. Depuis 2014, les Caisses régionales mobilisent les chefs d'entreprise pour s'engager dans TMS Pros. En effet, sans volonté des directions, on ne peut pas aller bien loin. Cela passe par l'acquisition de la conviction du bien-fondé de cette démarche de prévention : la défense des intérêts croisés de l'entreprise et des salariés y trouve un sens particulier. »

Depuis septembre 2015, l'UNSA Développement Durable se fait l'écho pour les personnels de la DGAC à horaires de bureau qui passent leur journée sur ordinateur de la préoccupation ainsi exprimée par l'INRS qui considère que le risque de TMS est très présent dans l'activité de travail sur écran.

Lors du dernier CHSCT de Réseau de la DGAC, le 5 avril 2016, l'UNSA Développement Durable a demandé que le risque biomécanique de TMS auquel est exposé l'ensemble des personnels à horaires de bureau de la DGAC soit ajouté au Programme annuel de prévention 2016. Elle a considéré que le CHSCT de Réseau de la DGAC devait étudier de manière globale et systématique le risque de troubles musculosquelettiques pour les personnels à horaires de bureau, à l'instar de ce qui a été entrepris pour le risque électromagnétique, en allant bien au-delà de ce qui est fait actuellement par la DGAC. La mise en place d'une véritable politique de prévention du risque s'impose désormais.

Faute de parvenir à obtenir la réorientation des travaux du CHSCT de Réseau de la DGAC sur cette question essentielle pour la sécurité et la santé des personnels à horaires de bureau, l'UNSA Développement Durable s'est abstenue lors du vote du Programme annuel de prévention 2016.

Au cours des négociations protocolaires qui viennent de s'achever, l'UNSA Développement Durable a réitéré sa préoccupation et sa demande d'une véritable démarche de prévention du risque sur lequel elle appelle, sans relâche, l'attention de la DGAC.

Elle a demandé l'ajout dans le protocole 2016-2019 de la phrase suivante :

« Le travail sur ordinateur est susceptible de générer des troubles musculosquelettiques liés aux postures contraintes qui concernent tous les personnels à horaires de bureau. Un GT relatif à l'ergonomie du poste de travail et à la formation de ces personnels est mis en place. Il rendra ses conclusions et propositions avant la fin du 1er semestre 2017. »

Bien que favorablement accueillie par la DGAC, cette phrase n'apparaît pas dans la version finale du protocole, ce que l'UNSA Développement Durable regrette vivement.

Aussi, l'UNSA Développement Durable soucieuse de la défense des intérêts croisés de la DGAC et de ses personnels demande que cette question soit désormais inscrite à l'ordre du jour du prochain CHSCT de Réseau de la DGAC.

Dans cette perspective et afin de faire partager aux membres du CHSCT de Réseau de la DGAC le caractère très concret de sa demande, l'UNSA Développement Durable les invite à prendre connaissance de l'extrait joint à la présente déclaration du dossier 2015 « Travail sur écran » de l'INRS.

Extraits :

« Le travail sur écran se caractérise par une posture statique maintenue pendant de longues périodes, constituant ainsi un risque de survenue de TMS. Le travail répétitif effectué par les doigts, que ce soit pour la frappe au clavier ou pour les clics avec la souris, est une autre caractéristique de cette activité. Les douleurs cervicales peuvent être dues au port de verres progressifs qui entraînent l'extension du cou pour améliorer la visibilité de l'écran à travers la partie basse des verres correcteurs, à des documents posés à plat sur la table qui entraînent une flexion/extension répétée du cou pour visualiser alternativement écran et documents, à un écran placé trop haut ou trop bas par rapport aux yeux. L'écran est souvent trop haut lorsque le moniteur est posé sur une unité centrale. Il est souvent trop bas lorsque le salarié utilise un micro-ordinateur portable. Des documents papier placés entre le clavier et le salarié sollicitent les épaules lors de la frappe car le clavier et la souris sont alors éloignés du salarié. Pour le bas du dos, les douleurs surviennent lorsque le dos est trop rond ou trop redressé.

La façon d'utiliser le clavier et la souris exerce aussi une influence sur la survenue de TMS. Ainsi, un appui continu du poignet pendant la frappe ou une souris éloignée du salarié constituent des situations à risque de TMS des membres supérieurs. Une utilisation du clavier sans jamais d'appui sollicite les épaules.

Le contenu de la tâche peut aussi avoir une influence sur la survenue de TMS. Par exemple, les douleurs cervicales sont plus répandues chez les salariés effectuant des tâches monotones que chez ceux qui ont des tâches plus variées. De même, une intense concentration peut provoquer une tension musculaire, source de TMS.

Le stress ainsi qu'une perception négative du contexte de travail favorisent l'apparition des TMS. Un des liens les plus forts entre stress et TMS s'exerce par le biais du tonus musculaire. Ainsi, lorsque l'on est stressé, on est plus contracté que d'ordinaire. En conséquence, les muscles ne peuvent pas se relâcher complètement au repos.

De même, le stress favorise la réduction de la vascularisation périphérique et peut ainsi retarder les processus de réparation des micro-lésions tendineuses, musculaires...

Ce peut être le cas après l'introduction de nouveaux logiciels si la formation a été insuffisante. Le contenu de la tâche joue également un grand rôle. Ainsi, les salariés effectuant uniquement de la saisie de données, travail répétitif analogue au travail à la chaîne, sont généralement plus nombreux à présenter des troubles psychosomatiques que les salariés effectuant des tâches de dialogue (saisie et consultation de l'écran). Toutefois, le contexte de travail peut moduler cette différence.

La pression du temps est un autre facteur de stress important, qu'il s'agisse de travail sous de courts délais, de multiplicité des tâches ou de lenteur de l'ordinateur dans ses réponses. »